



Suppression d'un trottoir au chemin d'Archamps

Sur le chemin d'Archamps, une situation suscite aujourd'hui incompréhension et mécontentement parmi les habitant-es. Alors qu'un trottoir existe actuellement devant leurs habitations, celui-ci sera supprimé dans le cadre d'un projet communal, laissant les riverain-es sans aménagement piéton sécurisé.

Après des mois de négociations, un compromis avait pourtant émergé: **maintenir une portion de trottoir sur le côté pair de la route**, sur le terrain de la copropriété. Mais aujourd'hui ce projet est mis à mal, car la commune invite les copropriétaires à prendre en charge une partie des frais annexes. Elle leur laisse également un délai très court pour rassembler l'accord de tous les copropriétaires, un délai absolument impossible à tenir.

Or, il s'agit clairement d'un équipement public, et en aucun cas d'un ouvrage à usage privé. De plus, il faut rappeler que ce trottoir existe aujourd'hui et que sa disparition est la conséquence directe d'un projet porté par la commune elle-même. Cette position soulève donc une question de fond : **peut-on demander à des**

habitant-es de payer, même une très petite partie du montant total, pour rétablir un équipement public qui a été supprimé par la collectivité elle-même ?

Ce raisonnement est d'autant plus difficile à accepter que la copropriété contribue déjà largement à la vie collective. Elle a accordé à la commune des servitudes importantes et très fréquentées sur ses parcelles, notamment le chemin piéton traversant le parc ainsi qu'une portion majeure de piste cyclable reliant la route d'Annecy au chemin d'Archamps. Elle met également à disposition un long tronçon de trottoir sur la route d'Annecy, dont elle assure l'entretien, au bénéfice de toute la commune.

Au regard de ces éléments, les habitant-es estiment avoir fait leur part pour la collectivité. Ils demandent dès lors que la commune assume pleinement ses responsabilités en prenant en charge l'ensemble des coûts liés à la réalisation du trottoir, y compris les frais annexes tels que l'acte notarié et le dépôt de l'autorisation de construire complémentaire.

Il est très dommage que ce projet de compromis échoue, qui plus est pour une somme très modique pour la commune au regard du montant total du projet. Mais au-delà des aspects financiers, il en va d'un principe simple: **garantir un trottoir devant des habitations relève du service public et de la sécurité de toutes et tous.**

Le Conseil municipal a pourtant refusé, lors de sa séance de mars, l'amendement porté par l'Alternative

demandant de prendre en charge la totalité des frais et de laisser un délai supplémentaire aux copropriétaires pour réunir l'ensemble de leurs signatures.

Ce refus de la majorité du Conseil municipal sonne ainsi très probablement le glas de ce projet de trottoir... à moins que la commune ne soit prête à revoir sa position et à réévaluer les intérêts et les enjeux de ce dossier.

Stéphanie Reusse

Le référendum contre la publicité commerciale dans l'espace public a abouti avec une très large mobilisation : nous avons récolté 347 signatures. Le vote aura lieu cet automne.

NON à la publicité commerciale dans l'espace public !



En jaune : servitudes accordées par la copropriété à la commune.

En rose : trottoir sur terrain privé, entretenu par la copropriété, au bénéfice de la commune.

En rouge : trottoir supprimé par le réaménagement du chemin d'Archamps, les maisons déboucheront directement sur la route, qui passe de 20km/h à 30km/h.

Edito

Chères et chers habitant-es de la commune de Bardonnex,

Je pense que vous serez toutes et tous d'accord avec moi pour dire que notre exposition aux médias est omniprésente et bien souvent subie.

Que de mauvaises nouvelles, de guerres, de catastrophes, de bêtises humaines, d'appels effrénés à la consommation, tout cela est anxiogène... Pourtant j'adore les bonnes nouvelles ! Pas vous ? C'est pourquoi je me suis abandonnée à la newsletter RTS Suisse good réalisée par Christophe Schenk qui compile tous les lundis les bonnes nouvelles de la semaine !

Je ne peux m'empêcher de partager ici quelques-

uns de ses apports :

« **Des chèvres contre les incendies.** C'est une solution simple et écologique pour lutter contre les incendies de forêt : y déployer des chèvres. En broutant, les animaux créent des zones de discontinuité végétale, comme des coupe-feux naturels, qui peuvent ralentir la progression des flammes. Au Portugal, la méthode est en train de se répandre. »

« **L'intégration par le théâtre.** Raconter, mémoriser, répéter, réciter et prendre confiance en soi. C'est la mécanique du théâtre. Mais aussi celle de l'apprentissage d'une nouvelle langue. » A Fribourg comme à Genève, des projets permettent à de jeunes

migrants-es allophones de renforcer leur intégration en jouant une pièce.

Et finalement, la nouvelle école tant attendue depuis plus de trente ans sera enfin remplie d'enfants à la rentrée scolaire d'août 2026 ! Hâte de la découvrir avec vous.

D'ici là, passez toutes et tous un bel été et portez-vous bien !

Marie Emery

(PS: N'oubliez pas de demander vos subventions pour les activités extra-scolaires de vos enfants : demandes à déposer à la commune au plus tard fin septembre.)

TipTop



À Bardonnex, la jeunesse a découvert l'égalité : les filles ne sont désormais plus interdites de rejoindre l'association «La Jeunesse de Bardonnex», farouchement non-mixte.

PasTop



Nuance délicieuse : elles ne peuvent entrer qu'à l'unanimité des membres, tous garçons. Autrement dit, la porte est ouverte, mais la clé reste dans la poche du vestiaire masculin. On applaudit ce féminisme de caserne : « Bienvenue, mesdemoiselles, dès que les héritiers du non auront voté oui tous ensemble. »

Pascal Durouvenoz Gans de St Pré

Nos propositions au Conseil municipal

18 Novembre 2025

Invalidé

Projet de délibération pour conditionner le soutien financier à la vogue de Bardonnex à la mixité de la Jeunesse. Refus du Conseil municipal d'entrer en matière sur le fond, pour une question de forme.

16 Décembre 2025

Accepté

P-D-1597. Crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 50'000.- destiné à analyser le besoin

de solutions pour les trajets des enfants entre leur domicile et l'école de Compesières.

Depuis des années les trajets pour se rendre à l'école de Compesières ne sont pas sûrs, et en particulier depuis Croix-de-Rozon : pas de trottoir, pas de bus, une piste cyclable non conforme.

Pour y remédier intelligemment et en connaissance de cause, encore faut-il connaître précisément la réalité du terrain : combien d'enfants sont concernés, où habitent-ils, comment se déplacent-ils aujourd'hui ? C'est ce que L'Alternative a demandé avec la

motion M-1031 en octobre au Conseil Municipal : sonder les familles pour avoir une base de données afin de réfléchir aux solutions les plus adaptées. Non sans discussions, la motion a finalement été acceptée et le résultat a dépassé nos attentes : en décembre, sur proposition du Conseil Administratif, c'est une étude professionnelle, dotée d'un crédit de CHF 50'000.-, qui a été votée à l'unanimité.

Reste maintenant à s'assurer que cette étude débouche sur des mesures concrètes. Nous restons attentives et attentifs à la suite.

Miriam Harbarth

31 mars 2026

Refusée

Proposition d'amendement de la P-D-1600 Afin que la commune prenne en charge la totalité des frais pour le trottoir côté pair du chemin d'Archamps. Voir article en page 1.

Résultat du vote lors du Conseil municipal du 16 juin

Projet de motion P-M-1032 Pour la protection de la population en cas de fortes chaleurs et de canicules.

Réactions

Tout ça pour ça...

Lors du Conseil municipal du 31 mars et dans le journal communal d'avril, nous apprenions que le projet de chauffage à distance (CAD) à La Croix-de-Rozon était abandonné.

Après avoir initié les discussions en commission lors de la législature précédente, après avoir voté un crédit d'étude de CHF 25'000.- en mars 2024, nous recevons une information lacunaire concernant « le changement de stratégie des SIG » et le fait que « le projet de réalisation d'un réseau CAD à La Croix-de-Rozon ne figure pas parmi les zones définies comme prioritaires ».

Cette fin abrupte donne le sentiment que les choses ont été faites à l'envers.

Oui le site de Fémé pourrait recevoir un CAD mais non les SIG ne participeront pas au projet car ils n'entrent plus en matière financièrement. Et donc la Commune remet le projet dans un tiroir.

Nombreux sont ceux et celles qui comptaient sur ce CAD et attendent désormais de leurs autorités qu'elles ne se limitent pas à une simple fin de non-recevoir de la part des SIG. Nous espérons vivement que l'Exécutif saura chercher des solutions et faire des choix budgétaires pour que ce projet ne soit pas définitivement oublié.

Corinne Brechbühl Molnarfi

Pourquoi nous avons voté contre le dernier budget

Voici les deux raisons pour lesquelles les élu-es de L'Alternative ont voté contre le dernier budget :

1) Lors de la commission culture et lors de la commission aménagement dédiées au budget 2026, plusieurs de nos questions sont restées sans réponse, le Conseiller administratif de ces dicastères n'étant pas en mesure d'y répondre.

Lors du Conseil municipal suivant nous avons donc dû voter pour un budget au sujet duquel de nombreuses questions subsistaient.

2) En outre, ce budget comprenait une ligne de subvention pour une association qui continuait à refuser que des personnes du sexe féminin puisse devenir membre. Nous estimons que la commune devait faire preuve d'exemplarité à ce sujet.

Myriam Boucris

Retour sur le Festival du Film Vert 2026



Pour la troisième année consécutive, L'Alternative a eu le plaisir d'accueillir le Festival du Film Vert dans la salle polyvalente de Compésières, offrant aux habitant-es de Bardonnex et des environs deux moments de cinéma, de partage et de réflexion autour des enjeux environnementaux.

Le **vendredi 13 mars**, la projection du documentaire *Le goût des choses* d'Alain Wirth a permis d'explorer, avec sensibilité, les défis de l'agriculture naturelle et les liens étroits entre alimentation, nature et durabilité. La soirée s'est poursuivie par un échange enrichissant avec Nicolas Bloch, de la Distillerie de Saconnex-d'Arve, et Joan Claire Mappus, conseillère en permaculture, qui ont partagé leurs expériences et leurs réflexions sur les

pratiques agricoles et l'évolution de nos habitudes alimentaires.

Le **dimanche 15 mars**, place à une ambiance plus familiale avec Flow, le chat qui n'avait plus peur de l'eau. Confortablement installés, petits et grands ont profité d'un moment convivial et poétique.

Audrey Pichard



Humeur



Isée

Suivez-nous



bardonnex.alternative@gmail.com
www.bardonnex-alternative.ch

**L'Alter
native**

Mouvement écologique
et solidaire